

# OPAH-RU\* : DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT CENTRE-VILLE D'ISSOIRE



\* OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain

## > La marche à suivre :

- **Contactez l'Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet**
- › L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
- › SOLIHA vous conseille et vous accompagne gratuitement dans vos démarches

## > Quels sont les travaux éligibles ?

- › **Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global** (Electricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb ...)
- › **Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété**
- › **Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupant leurs logements** (Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès ...)
- › **Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35%** (Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire ...)
- › **Des aides complémentaires pour valoriser votre bien** (façades, percement de mur aveugle, végétalisation, regroupement de logements...).

## > Pour qui ?

- › Vous êtes propriétaire occupant  
C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.
- › Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer. Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

## Les conditions à remplir ?

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux seront réalisés par des professionnels du bâtiment.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord Des partenaires financiers.

**Ne tardez pas à en profiter ! Cette opération est mise en place jusqu'en septembre 2021.**

Un conseiller peut vous renseigner par téléphone ou lors de permanences\*. Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr).

Contact Agglo Pays d'Issoire – Sarah Srikah  
Direction Mobilité et cadre de vie (Service Habitat)  
20 rue de la liberté

BP 90162 – 63504 Issoire Cédex

Tel : 04 15 62 20 03

Mail : [sarah.srikah@capissoire.fr](mailto:sarah.srikah@capissoire.fr)

\*Pour plus de renseignements : <https://www.capissoire.fr/>